

Date de dépôt : 9 novembre 2020

Rapport

de la commission des travaux chargée d'étudier :

- a) RD 1332-A Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la mise en œuvre des mesures prévues par la loi ouvrant des crédits d'étude et d'investissement de 187 970 000 francs et un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 82 640 000 francs relatifs à la mise en œuvre du projet d'agglomération de deuxième génération (PA2) (11863) 2016-2019**
- b) RD 1333-A Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la mise en œuvre des mesures prévues par la loi sur les infrastructures de transport issues du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (LITAgglo – H 1 70) – 2018-2019**

Rapport de M^{me} Amanda Gavilanes

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des travaux a traité les rapports du Conseil d'Etat lors de sa séance du 15 septembre 2020.

Elle a siégé sous la présidence de M. Rémy Pagani. La commission a auditionné, lors de cette séance, M^{me} Virginie Pierens, contrôleuse de gestion du projet d'agglomération (DPré) et M. Matthieu Baradel, chef genevois du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (DPré).

Les travaux ont été suivis par MM. Thomas Humbert, responsable du budget des investissements (DF) et Stefano Gorgone, secrétaire scientifique

(SGGC). Le procès-verbal a été tenu avec diligence et exactitude par M^{me} Garance Sallin.

Je les remercie toutes et tous chaleureusement au nom de la commission pour leur contribution au bon traitement de ce rapport.

Par souci de cohérence, M^{me} Pierens et M. Baradel nous ont fait une présentation conjointe des deux objets intitulée « Mécanisme des projets d'agglomération : une vision d'avenir, une stratégie, des mesures ». C'est pourquoi, dans un souci de cohérence, la commission a donc décidé de lier les RD 1332 et 1333 dans un même rapport.

Présentation des RD 1332 et 1333 par M^{me} Virginie Pierens, contrôleuse de gestion du projet d'agglomération et M. Matthieu Baradel, chef genevois du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (DPré)

M. Baradel explique qu'ils vont donner une visibilité globale des lois de financement des projets d'agglomération (PA) 1 et 2. Il y a également le projet d'agglomération 3, qu'il est venu présenter précédemment, et ils sont en train de préparer le 4. Tous les quatre ans, ils soumettent des projets à la Confédération pour obtenir du financement fédéral principalement sur les infrastructures de transport.

Un projet d'agglomération se caractérise par une vision d'avenir, une stratégie et des mesures à réaliser. La vision d'avenir du Grand Genève est une vision cohérente du développement de l'urbanisation, des transports et de l'environnement : cela s'articule autour des notions de compacité, de multipolarité, d'agglomération verte et connectée. La stratégie se fonde sur une vision à dix ans. Ils en arrivent aujourd'hui au bout, sachant qu'elle s'appuyait notamment sur la mise en service du Léman Express, sur la réalisation d'axes forts de transports publics (tramway d'Annemasse, tramway de Saint-Julien, dont les travaux doivent débuter à l'horizon 2023, BHNS, tramway Nations-Grand Saconnex dans le PA3).

La Confédération a réservé pour l'ensemble de l'agglomération franco-valdo-genevoise plus de 500 millions de francs pour financer des projets de transports (tramways, BHNS, pistes cyclables, espaces publics autour des gares CEVA...). Pour le PA1 (2008), vingt-trois mesures ont été financées à hauteur de 40% (186 millions de francs de subvention fédérale). Dans le PA2 (2012), trente-deux mesures ont été financées à 40% (200 millions de francs de subvention fédérale dont environ 140 millions pour Genève). Dans le PA3 (2016), vingt-sept mesures ont été financées à 40% (120 millions de francs de subvention fédérale, dont un peu moins de

100 millions pour Genève). Cela ramène à 500 millions de francs qu'il faut aller chercher auprès de la Confédération à travers la réalisation des projets.

Les deux RD qu'ils présentent aujourd'hui sont sur des lois de financement cantonales qui permettent de financer et de réaliser les mesures incluses dans le PA1 (RD 1333) et dans le PA2 (RD 1332).

Il rappelle les enjeux de mise en œuvre :

- Aujourd'hui, pour tous PA confondus (PA 1 à 3), il y a un quart de non-démarré : les projets sont identifiés, mais les études (menées principalement par l'OCT et l'OU) n'ont pas démarré.
- Un tiers est en phase d'études préliminaires. Ce qui correspond à des budgets de fonctionnement pour les offices. Un autre tiers est soit en phase d'étude d'investissement, soit en phase de réalisation, soit mis en service.
- Pour le PA1, la Confédération a fléchi 186 millions de francs sur le territoire. Aujourd'hui, 116 millions ont été captés à travers la réalisation des mesures. Soit plus de 60%, et ils prévoient 85% à fin 2020.
- Concernant le PA2, sur les 204 millions de francs fédéraux, ils ont capté 8 millions : 4%, ils prévoient 7% pour fin 2020. Le PA2 a plus de mal à se mettre en route que le premier.
- Il précise que, sur les PA1 et 2, il y a une échéance à fin 2025 : si les mesures ne sont pas mises en service à ce moment-là, il y a un fort risque de perte de subvention fédérale.
- Pour le PA3, pour des raisons de calendrier, ils n'ont pas pu capter de subvention fédérale en 2019, mais ils prévoient de capter 2% (environ 2 millions) à fin 2020. Ici, la problématique est différente : il faut que les travaux démarrent avant fin 2025.

Il présente l'outil de suivi des mesures mis en place au niveau de l'agglomération et du canton de Genève, développé avec l'OCSIN. Celui-ci leur permet d'avoir une vision globale, presque en temps réel (un jour de décalage), sur toutes les mesures, avec leur planning de réalisation, ainsi que l'état de la subvention fédérale. Les prévisions d'investissement et de captation de la subvention fédérale sont également affichées. Les risques dus à l'échéance de 2025 ont conduit à une véritable prise en main de la part du Conseil d'Etat.

M. Baradel poursuit en présentant les principes de gestion pour les deux lois-programmes. Il exemplifie avec le PA1, mais cela est transposable aux autres PA. Il y a des mesures de transport, dont un certain nombre qui sont cofinancées par la Confédération, des mesures paysagères et des mesures

d'urbanisation. Un premier moyen d'assurer le financement cantonal est la H 1 50, qui finance toutes les mesures de transports publics. Historiquement, la H 1 60 a financé les mesures ferroviaires du PA1.

A chaque génération de PA, ils viennent y adosser une loi-programme qui vient financer les autres mesures de transport cofinancées et non-cofinancées et les mesures paysagères (non-cofinancées) en complément de la H 1 50. Les moyens de financement pour financer toutes les mesures sont donc toujours sur le même principe : la H 1 50 et les lois-programmes (H 1 70 pour le PA1, loi 11863 pour le PA2, PL 12551 pour le PA3). Ces lois-programmes financent un certain nombre d'objets : il y a besoin de traiter une enveloppe d'investissement et une enveloppe de subvention cantonale à l'investissement à destination des communes. En règle générale, il y a des mécanismes qui permettent de transformer de l'investissement cantonal en subvention cantonale à l'investissement et inversement.

En 2017, au niveau du projet d'agglomération, il y a eu un audit qui a donné lieu à quelques remarques et à des actions. Une recommandation concernait la communication relative à la gestion des projets de loi qui financent le projet d'agglomération. Les actions suivantes ont été réalisées :

- Un rapport annuel sur les lois de financement
- Une clarification de la gestion des lois-programmes. Dans cette gestion, ils sont confrontés à trois grands types de problématiques :
 - Le foncier : selon le domaine foncier, cela peut avoir un impact sur la mesure, et il faut passer de l'investissement à la subvention cantonale à l'investissement),
 - Le coût : dépassement ou modification du coût de la mesure
 - L'objet : que faire du montant en cas d'abandon d'une mesure, modification de finalité.

Toutes ces problématiques ont une incidence sur les enveloppes financières de chacune des mesures. Pour gérer cela, selon les types de problématiques rencontrées, ils vont soit rester au niveau d'une autorisation du Conseil d'Etat avec une information à la commission des travaux, soit passer par une autorisation de la commission des travaux. Quand il y a une modification du foncier qui génère une transformation d'investissement en subvention cantonale à l'investissement ou inversement, il faut une autorisation du Conseil d'Etat avec information à la commission. Il en va de même en cas de modification de coût dans une même enveloppe, mais avec des plus d'un côté et des moins de l'autre. En cas de compensation de crédit dans des enveloppes différentes, il faut une autorisation de la commission des travaux. Enfin, s'il y a une modification de l'objet, notamment des mesures

abandonnées, la question de savoir que faire de la réallocation du crédit remonte également à la commission des travaux.

Ensuite, M. Baradel présente la mise en application de ces principes. La H 1 70 n'a qu'une seule enveloppe, qui est une enveloppe d'investissement à 320 millions de francs dont 171 millions pour la route des Nations, qui est hors PA. Pour la H 1 70, il n'y a pas de mesures qui seraient abandonnées ou dont la finalité aurait changé. Concernant les compensations de crédit de mesures qui impactent l'une ou l'autre des enveloppes, il y a huit objets déjà présentés en octobre 2018 (mesures d'investissement transformées en subvention cantonale à l'investissement, car c'est de la domanialité communale) et 1 modification d'imputation en 2019 (construction d'une vélostation à la gare CEVA). Concernant le changement d'enveloppe d'une mesure (changement de domanialité qui génère le changement d'une enveloppe à l'autre), il y a également huit objets déjà présentés en 2018. Pour la réallocation de crédits, il y a deux objets eux aussi déjà présentés en 2018 (liaison souterraine de Champel et MAP 34). Dans le grand total, l'investissement cantonal ne bouge pas (320 millions), mais la modification porte sur le total de l'investissement : une partie a été basculée en subvention cantonale à l'investissement.

Il illustre le même principe appliqué à la loi 11863. Il y avait déjà deux enveloppes identifiées. Il n'y a formellement aucune mesure abandonnée mais ils pensent qu'il est très probable que trois le soient. Il n'y a pas de cas de compensation de crédits entre des mesures faisant partie d'enveloppes différentes. Il y a trois objets avec un changement d'enveloppe dû à la domanialité. Enfin, il y a un objet de réallocation d'une partie d'un crédit (mesure 32-1-17). Concernant l'impact, la loi est initialement à 270 millions de francs (188 millions d'investissement, 82 millions de subvention à l'investissement). Ces transferts font passer l'enveloppe d'investissement à 185 millions de francs et l'enveloppe de subvention à 85 millions, mais le total global reste le même.

M. Baradel annonce qu'ils vont présenter les tableaux de bord des différentes mesures. En annexe, des fiches en présentent le détail.

M^{me} Pierens explique que, pour le PA1, deux nouvelles mesures ont été entièrement mises en service en 2019. Les interfaces CEVA ont une date de mise en service complète ultérieure. Pour 2019, il y a eu la liaison souterraine de la halte Champel-HUG et le tronçon Agasse-Weber de la voie verte. Dans les mesures en travaux, ce qui constitue la majorité sur la loi H 1 70, il y a 3 interfaces CEVA, la promenade des crêtes, la route des Communaux d'Ambilly, la MAP Bernex-Loëx et le pont biologique de l'A40.

M. Baradel précise que la route des Nations ne fait pas partie du projet d'agglomération. A ce stade, il y a un retard prévisible de 6 mois : sa mise en service sera au printemps 2023 plutôt qu'en automne 2022 pour des raisons géologiques.

M^{me} Pierens évoque les mesures en études :

- Les pénétrantes cyclables en ville de Genève
- La requalification de la route de Chancy
- La passerelle Tivoli (réalisée par la ville de Lancy)
- Trois autres tronçons de la voie verte
- La passerelle du Mont-Blanc (début des travaux agendé autour de 2023).

En ce qui concerne l'état de la consommation de la loi, ils ont indiqué le coût prévu dans la loi H 1 70 (montant 2005 hors TVA). Le coût a été actualisé : il y a 46 millions en plus par rapport à 2005. Aujourd'hui, le coût prévisible de la loi s'élève à 321 millions de francs, avec des dépenses comptabilisées à 132 millions (figées au 15 décembre 2019). Concernant la subvention fédérale, elle s'élève à 51 millions (dont 26.53 millions pour les mesures à maîtrise d'ouvrage cantonale et 24,48 pour les mesures à maîtrise communale). Sachant qu'il y a toujours un décalage entre l'avancement des projets et la perception de la subvention fédérale, ils ont reçu 18.76 millions de la Confédération (au 31 décembre 2019).

M^{me} Pierens présente le tableau des mesures du PA2. Parmi les mesures en travaux, il y a une partie de la MAP de l'Arve. Les mesures en études sont :

- La requalification de la route de Suisse dont ils espèrent démarrer les travaux en 2021
- Le dispositif de mobilité douce près du parc Chuit : début des travaux au premier semestre 2021
- La requalification du quai de Cologny
- La liaison sur le cours des Nobel : mesure partiellement communale, cantonale et sur les organisations internationales, où il a fallu un transfert de la subvention en investissement
- Les voies vertes d'agglomération sur la rive droite
- Le barreau de Montfleury
- Le boulevard des Abarois,
- La MAP Feuillasse
- La restauration des corridors biologiques au niveau des bois de Jussy.

Le coût prévisible du sous-total « crédit d'étude et d'investissement » (mesures préparatoires pour le PA3) s'élève à 173 millions de francs. Celui du sous-total de subvention d'investissement se monte à 82 millions. Au niveau du coût prévisible, il y a un léger dépassement de 3,98 millions lié au cours des Nobel pour lequel ils avaient prévu moins d'investissement du canton, car ils pensaient que cela se trouvait sur le domaine communal. Ils n'ont pas encore perçu de subvention fédérale, mais ils ont perçu 5,7 millions pour le territoire franco-genevois pour le réaménagement de la place de Moillesulaz et la voie verte d'Annemasse.

Questions & discussion

Une députée socialiste demande s'il y a dans le PA1 une liste des projets qui n'ont pas du tout démarrés et si la DELTAT priorise certains projets. Elle souhaiterait aussi savoir ce qu'il en est du projet de la passerelle du Mont-Blanc.

M. Baradel répond que la DELTAT priorise effectivement des projets. Les projets cofinancés ont un niveau de priorisation élevé. Sur le PA1, il y a un projet qui est en danger particulier, celui de l'interface multimodale de l'aéroport. Ce projet avait été défini pour le PA1 en 2007 avec l'aéroport, mais depuis, l'aéroport a revu son *masterplan* et il ne correspond plus à ce qui a été prévu dans la mesure. Le plus probable est qu'ils annoncent à la Confédération qu'ils renoncent à cette mesure cofinancée et qu'ils redéposent une autre mesure plus cohérente avec le *masterplan* de l'aéroport dans le cadre du PA4 ou du PA5. Il y a des mesures non cofinancées sur lesquelles ils se sont également engagés auprès de la Confédération ; ce sont sur celles-ci qu'il y a beaucoup de problématiques de réalisation. Le PA1 est sous contrôle. Pour le PA2, ils ont une autre problématique : il faut arriver à mettre en route les choses. Les offices métiers (OCT, OU, PAV) ont du mal à le faire, car c'est pris sur le budget de fonctionnement. Une priorisation est faite au sein des offices. Depuis deux ans, ils ont réussi à placer les mesures du projet d'agglomération dans les niveaux de priorité élevés de ces offices.

Concernant la passerelle du Mont-Blanc, il lui semble que le crédit d'étude est devant le municipal. Il faut que ce soit réalisé avant fin 2025.

La députée (S) comprend que la DELTAT intervient pour prioriser certains objectifs, mais se demande ce que cela signifie en amont : qu'ils ont été trop gourmands et qu'ils n'ont pas la capacité de suivre les mesures, ou qu'il y a par exemple un nouveau type de portage par les offices.

M. Baradel répond qu'il y a eu une prise de conscience avec le PA3. A la première évaluation par l'office fédéral du développement territorial, ils

avaient 40 millions de subvention fédérale. La raison principale est qu'ils avaient du retard sur la mise en œuvre. Il y a donc eu une vraie prise de conscience du Conseil d'Etat débouchant sur une rencontre entre M. Dal Busco, M. Maudet et M^{me} Leuthard. Celle-ci a abouti à une négociation et à un engagement du canton permettant de monter à 120 millions. Le frein principal aujourd'hui est la difficulté du canton de Genève à pouvoir réaliser les mesures, pour des raisons de ressources humaines en premier lieu, ainsi que de ressources financières. Au budget 2019, le Conseil d'Etat a augmenté les postes pour réaliser les mesures du PA à l'OCT et l'OCGC. Il était prévu d'en ajouter en 2020, dont un poste pour traiter les dossiers qui partent à Berne, mais cela n'a pas été possible.

Le président évoque l'exemple du tram Nations-Grand-Saconnex, qui n'a pas été réalisé du fait de la position du Grand Conseil priorisant la route. Suite à cela, la Confédération a retiré la subvention du tram. Depuis que M. Dal Busco a repris les rênes de cette affaire, il y a un vrai effort qui a été fait pour récupérer la subvention du tram et le mettre en œuvre. Il soutient fortement le poste supplémentaire, qui est nécessaire pour récupérer les financements fédéraux.

Un député PLR comprend que la Confédération serre la vis avec un taux de réalisation aussi bas. Concernant les postes supplémentaires, la volonté de la majorité a été d'affecter les postes pour la traversée du lac à d'autres projets. Il demande s'il est possible d'obtenir une liste des projets prioritaires et des projets sacrifiés. Il demande si l'échéance à 2025 pour le PA3 est identique dans les autres régions du pays.

M. Baradel répond que, pour le PA2, il y a une liste des projets auxquels ils pourraient renoncer. On les trouve en page 15 du RD 1332. Il confirme que depuis qu'ils ont écrit cela, il est certain qu'ils ne vont pas réaliser les 3 mesures mentionnées. C'est un arbitrage qui ne revient pas qu'au Conseil d'Etat. Par exemple, pour le réaménagement des places publiques dans le cœur d'agglomération place des Eaux-Vives, c'est une maîtrise d'ouvrage Ville de Genève. Il y a eu une discussion entre la DELTAT et la Ville de Genève et ils ont constaté ce qui pouvait être réalisé et ce qui ne pouvait pas l'être. Concernant la distribution des enveloppes pour les projets d'agglomération, en principe, les directives sont communes à toutes les agglomérations suisses, de même que les échéances. Cependant, il pense, personnellement, que certains cantons plus proches de Berne ont été beaucoup plus dans une logique de mécanisme de projet d'agglomération. Par exemple, Zurich a un projet très formaté pour répondre à l'appel à projets. C'est ce que Genève fait pour le PA4.

Un député PDC demande une liste des projets identifiés et non étudiés pour le PA3.

M. Baradel précise que ce n'est pas l'objet de ces RD. Le PA3 vient d'être déposé. Pour l'instant ils n'ont renoncé à aucune mesure et espèrent ne pas le faire. Il ne se dit pas inquiet pour le niveau d'avancement du PA3.

Le même député relève que, lorsque le projet de loi arrive devant le parlement, les députés ne peuvent plus rien y changer. Il demande si le parlement peut avoir un impact sur les projets, car la volonté politique du Conseil d'Etat peut être différente de celle du Grand Conseil.

M. Baradel répond que le parlement est représenté dans la gouvernance du GLCT.

Il répond que ce sont des personnes qui changent chaque année. Ils peuvent difficilement faire autre chose qu'accepter ce que le Conseil d'Etat propose. Il demande comment le parlement peut intervenir sur le projet d'agglomération.

M. Baradel répond que le PA3 est bouclé et est devant le plénum. Le Grand Conseil est présent dans les discussions du GLCT qui valide le projet d'agglomération. Il est possible de mettre en place une information plus régulière, lui-même vient volontiers présenter des éléments de contenu.

Le démocrate-chrétien estime que les députés n'ont pas un véritable pouvoir d'impact.

Le président explique que, lorsqu'il est arrivé il y a 13 ans, il a posé deux projets : la passerelle de la Paix et la passerelle du Mont-Blanc. La passerelle de la Paix a mis 6 ans à être réalisée et a obtenu une subvention de 4.5 millions. Pour la passerelle du Mont-Blanc, il y a eu beaucoup de récriminations. Les stratégies qu'on veut mettre en place sont parfois difficilement réalisables. Par ailleurs, il faudrait qu'il y ait des députés permanents au GLCT tout au long de la législature.

M. Baradel suppose que le règlement concernant les représentants du parlement au GLCT peut être adapté.

Un député (Ve) explique que, pendant les premières années du GLCT, il y avait trois représentants permanents du Grand Conseil. Cela a été changé récemment pour un choix plus fonctionnel : le président du Grand-Conseil et les présidents de deux commissions spécialisées. La méthode proposée a déjà été expérimentée et n'a pas montré ses bénéfices. Avec le nouveau fonctionnement, un lien entre le GLCT et les commissions a été instauré.

Un député MCG s'interroge sur l'emplacement de la vélostation de la gare de Chêne-Bourg.

M^{me} Pierens répond que la vélostation est à côté de la gare, mais pas dans la tour.

Un député UDC évoque la dalle en verre sur l'esplanade devant la gare de Chêne-Bourg. Il semble qu'elle est totalement inaccessible depuis la mise en service du CEVA et il souhaiterait en connaître les raisons.

M. Baradel indique qu'il n'a pas la réponse. Il va se renseigner et la transmettra à la commission.

Le député UDC cite l'art. 5, al. 2 de la H 1 70 : « L'Etat peut, à titre exceptionnel, verser une subvention aux communes sur la base d'un projet précis et arrêté ». Il demande s'il y a eu une subvention cantonale de projets communaux.

M^{me} Pierens répond qu'il y en a eu pour la promenade des Crêtes. A ce jour, sur la H 1 70, seul Lancy a demandé une subvention cantonale. Une convention a été signée entre le canton et la commune. Les 890 000 versés représentent une partie pour la passerelle des Crêtes et il y aura une autre partie pour la passerelle Tivoli. Ils prévoient aussi de verser une subvention pour le pont du Mont-Blanc (p. 8 du RD). Ils n'ont pas mis les dépenses, car il n'y a pas encore de convention.

Le même député demande si ces chiffres rentrent dans les 320 millions.

M. Baradel répond par l'affirmative. C'est l'application de l'art. 5 qui consiste à transformer une partie de l'investissement cantonal en subvention cantonale à l'investissement.

Le député UDC s'inquiète d'un possible dépassement.

M. Baradel répond qu'ils ne peuvent transformer l'investissement cantonal qu'à 50% du coût et uniquement pour un objet inscrit dans la loi.

Une députée socialiste demande s'il y a des communes qui bloquent particulièrement dans la réalisation.

M. Baradel répond qu'il n'y a pas de règle générale. Vernier réalise beaucoup, ils utilisent au maximum les mécanismes du projet d'agglomération. Lancy le fait également. Il y a par ailleurs des objets plus faciles à réaliser que d'autres.

Un député MCG évoque le problème des relations entre les CFF et l'Etat. Il y a la question de la répartition entre les obligations des uns et des autres. Il demande s'il y a eu des échanges de terrains proches de la gare ZIMEYSA et comment va se faire la répartition.

M^{me} Pierens répond qu'ils ont eu une séance avec les CFF notamment au sujet de cette mesure. Cette mesure est toujours en stade d'étude préliminaire. A priori, les CFF vont construire, mais pas sur le périmètre de la mesure. Des

discussions sont en cours avec la commune pour voir comment ils vont réaliser la mesure.

Le député MCG trouve que l'on fait la part un peu trop belle aux CFF.

Un député UDC demande si la relocalisation du stand de tir de Bernex était intégrée à la mesure 34-8.

M. Baradel répond qu'il y a une vraie question autour du projet du boulevard des Abarois, relativement à l'urbanisation et également au stand de tir. L'OCT et l'OU mènent des études pour trouver une solution à l'ensemble de ces problèmes. Ils pensent que cela va être compliqué de commencer les travaux en 2023 comme prévu.

Un autre député MCG évoque le fait que les besoins de Palexpo et de l'aéroport pour le P47 sont revus à la baisse et que le parking sera surdimensionné et demande si cela aura un impact sur le tram.

M. Baradel ne pense pas que cela aura un impact sur le tram.

Le même député MCG souhaiterait en savoir plus sur l'échéance de 2025.

M. Baradel répond que 2025 est une double échéance. Pour les PA 1 et 2, les mesures qui ont du financement fédéral doivent être mises en service avant fin 2025, sinon il y a un gros risque de perte de la subvention, car le fonds d'infrastructures s'éteint deux ans plus tard, en 2027 (20 ans après l'entrée en vigueur de la loi en novembre 2007). Pour le PA3, il faut avoir démarré les travaux des mesures avant fin 2025. Ce sont les règles de FORTA : à partir de maintenant, pour tous les projets d'agglomération, il faut commencer les travaux avant une date butoir, soit fin 2025 pour le PA3.

Vote

Une députée socialiste remercie les auditionnés pour leur présentation et le suivi réalisé. Il est temps que les autorités municipales et cantonales prennent leurs responsabilités pour réaliser les projets. Genève ne peut pas se permettre de perdre des subventions.

Un député MCG indique que son groupe prendra acte de ce rapport avec quelques bémols. Ils estiment que la méthode utilisée donne un déficit démocratique, car il y a un paquet ficelé qu'ils sont obligés d'accepter ou de refuser en bloc, alors qu'ils ne sont pas forcément en faveur de tous les projets.

Le président remercie les auditionnés pour la clarté de leur présentation.

Le président met aux voix le RD 1332 :

Oui : 13 (1 EAG, 3 S, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : -

Abstentions : -

La commission prend acte du RD 1332.

Le président met aux voix le RD 1333 :

Oui : 13 (1 EAG, 3 S, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : -

Abstentions : -

La commission prend acte du RD 1333.

Fin des travaux :

Les travaux sur les RD 1332 et 1333 ont pris fin le 15 septembre 2020.

Catégorie de débat : III (extraits)

Annexe : présentation « Mécanisme des projets d'agglomération : une vision d'avenir, une stratégie, des mesures ».

**Rapports n°1333 et n°1332 du Conseil d'Etat au
Grand Conseil sur la mise en œuvre des mesures
prévues par les lois-programmes du projet
d'agglomération du Grand Genève H 1 70 (PA1) et L
11863 (PA2)**

Commission des travaux

15 septembre 2020



Département présidentiel
Service des affaires européennes, régionales et fédérales / Projet d'agglomération

16/09/2020 - Page 1

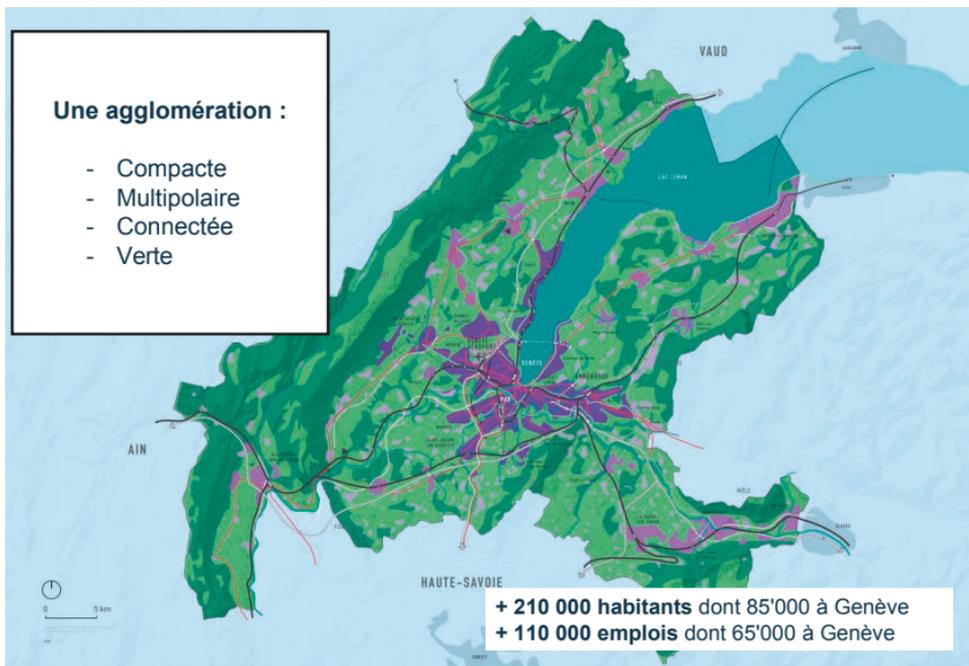
MÉCANISME DES PROJETS D'AGGLOMÉRATION :

Une vision d'avenir, une stratégie, des mesures

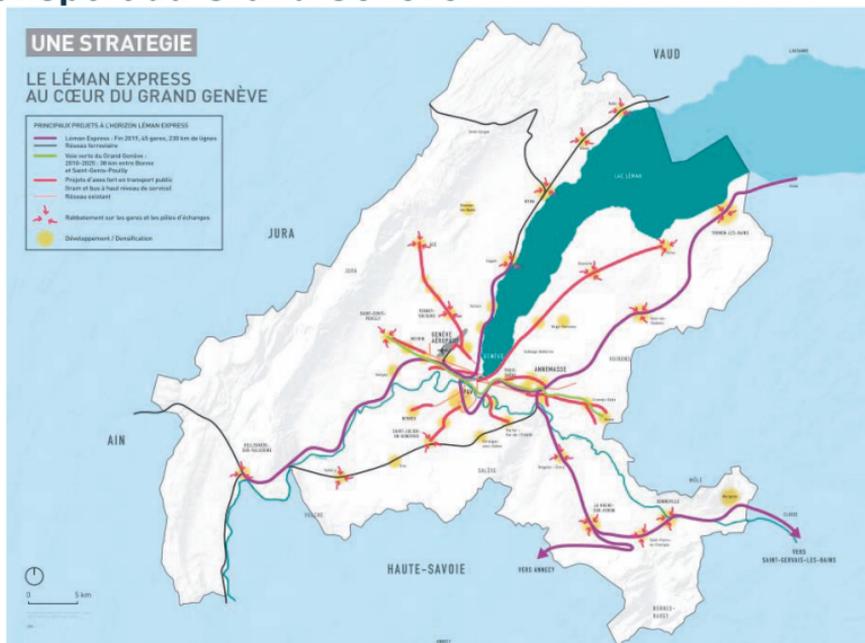
La vision d'avenir du Grand Genève 2030 :

Une agglomération :

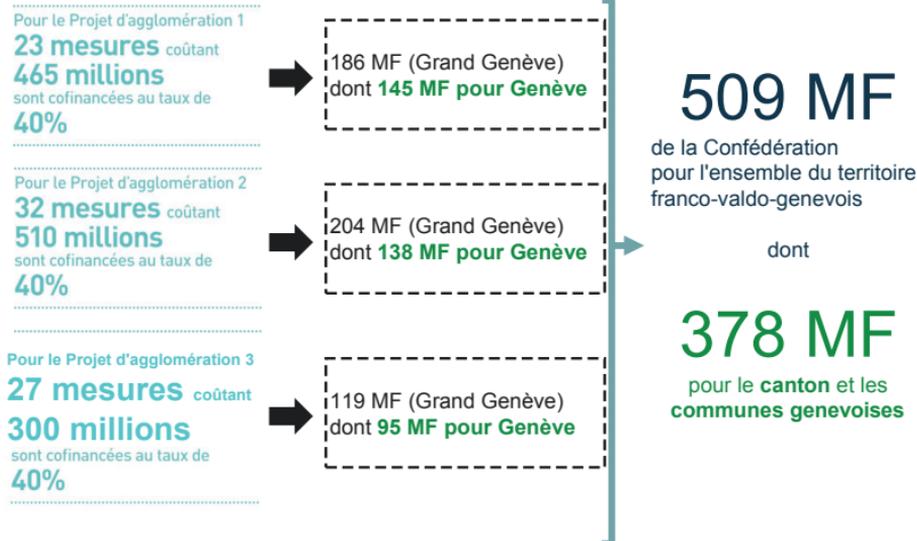
- Compacte
- Multipolaire
- Connectée
- Verte



La stratégie de coordination urbanisation – transport du Grand Genève:



Le cofinancement fédéral des projets d'agglomération pour le canton et les communes genevoises



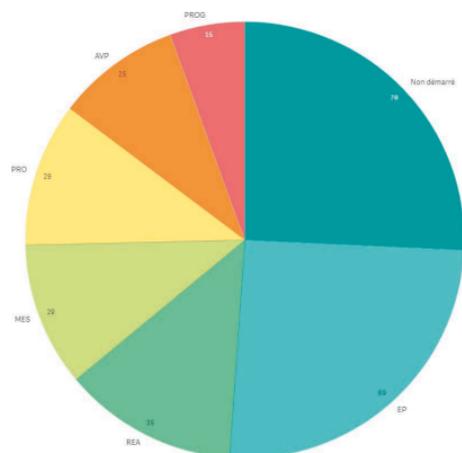
16/09/2020 - Page 5

ENJEUX DE MISE EN ŒUVRE

16/09/2020 - Page 6

Etat d'avancement des mesures du PA1, 2 et 3 et consommation de la contribution fédérale

SITUATION DES MESURES PA 1, PA2 ET PA3 :

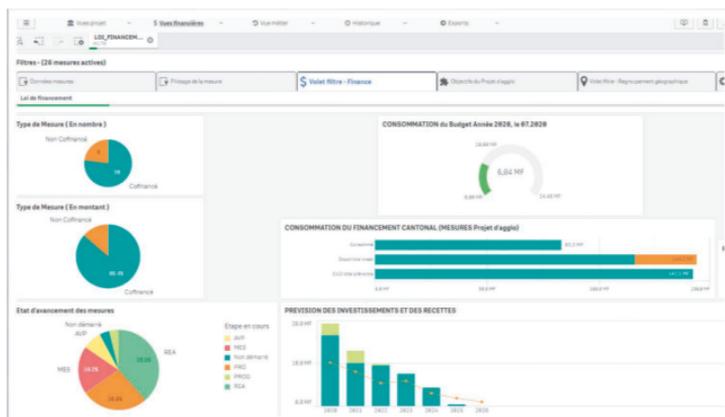


16/09/2020 - Page 7

Outil décisionnel pour la gestion des mesures du Programme d'agglomération et sa mise en œuvre

Mise en place de QlikSense, un outil en ligne d'informatique décisionnelle (BI) qui permet d'exploiter les informations disponibles dans différentes bases de données dans le but de :

1. Comparer des informations pertinentes en 3 voir 4 dimensions
2. Accompagner les décideurs dans leurs prises de position stratégiques.



16/09/2020 - Page 8

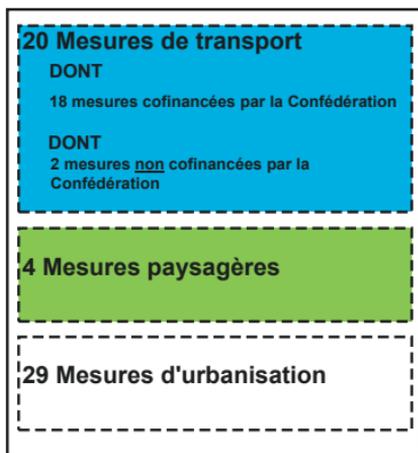
PRINCIPES DE GESTION DES LOIS-PROGRAMMES DU PROJET D'AGGLOMÉRATION

16/09/2020 - Page 9

Principes de financement cantonal (investissement)

PROJET D'AGGLOMERATION 1

(accord sur les prestations – PARTIE GENEVOISE)



H1 50 : financement des mesures de transport public (trams, trolley, Bus à haut niveau de service)

H1 60 : mesure ferroviaire (amélioration de capacité de la ligne RER Coppet - Genève)

L11 691 : financement de la requalification de la route de Suisse (1^{ère} étape)

: autres mesures de transport et mesures paysagères (3 mesures)

16/09/2020 - Page 10

Audit du SAI concernant le Projet d'agglomération en 2017

Principales actions :

- Mise en place d'un "*Manuel de programme du Projet d'agglomération*"

- S'agissant de la communication relative à la gestion des crédits, les actions suivantes ont été réalisées :
 - ⇒ **1^{er} action** : rapport annuel H 1 70 présenté en 2018

 - ⇒ **2^{ème} action** : clarification de la gestion des lois-programmes PA

16/09/2020 - Page 11

Lois-programmes PA, c'est quoi?

Définition d'une "Lois-programmes PA" =

lois financent la réalisation d'une multitude d'objets (les mesures du PA) sur une période d'environ 8 à 12 ans, avec pour objectif la réalisation des projets d'agglomération sur le territoire genevois. Elles contiennent **2 enveloppes** :

- i. crédits d'étude et d'**investissement**
- ii. crédits octroyant les **subventions cantonales d'investissement**

Contenu de la complexité des objets, ces **règles spécifiques** permettent d' :

1. Avoir une **meilleure conduite du contenu** des lois, c.-à-d. une vision stratégique de l'avancement des mesures PA financées dans ces lois-programmes ;
2. Améliorer la **transparence de la gestion financière et le suivi** de ces lois-programmes complexes.

16/09/2020 - Page 12

Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du PA

3 types de problématiques rencontrées

dans le cadre du pilotage financier des lois-programmes du PA :

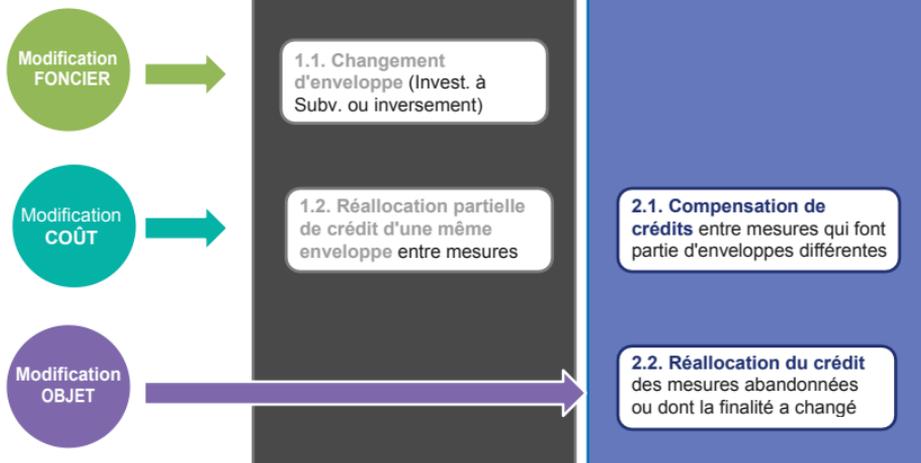


16/09/2020 - Page 13

Pour y répondre, des principes de gestion à mettre en place :

Cf. RD 1333, pages 11 à 13 et RD 1332, pages 15 à 19

Déclencheurs :



16/09/2020 - Page 14

APPLICATION DES PRINCIPES DE GESTION DES LOIS-PROGRAMMES PA : H 1 70 (PA1)

16/09/2020 - Page 15

Mesures financées par la Loi-Programme du PA1 : H 1 70

LittAgglo H 1 70, Loi-Programme du PA1
votée en 2011 :

Type de mesure	Coût total (MF HT 2005)	Contribution fédérale (MF HT 2005)
Mesures de priorité A cofinancées (11 mesures)	127,56	51,01
Mesures de priorité Ae non cofinancées (3 mesures)	7,37	-
Mesures paysagères non cofinancées (3 mesures)	14,70	-
Route des Nations (hors Projet d'agglo)	171,00	-
TOTAL	320,63	51,01

Pas d'enveloppe définie entre
investissement et subvention lors
du vote de la loi en 2011

Etat de situation H 1 70 (PA1)

1a) réallocation vers d'autres mesures du crédit des mesures abandonnées ou dont la finalité a changé :

Aucun objet à ce jour

1b) compensation de crédits entre des mesures qui font partie d'enveloppes différentes :

8 objets déjà présentés en oct. 2018 :

cf. RD 1254, pages 6 à 9 concernant les mesures / parties de mesure n° 10-3, 30-6, 30-7, 30-2, 30-3, 30-4 et MAP 14.

1 modification d'imputation en 2019 :

- 10-3d "Réaménagement des interfaces de la ligne CEVA : Gare de Chêne-Bourg" avec une modification d'imputation d'investissement en subvention d'investissement pour un montant de 1.5 million de francs.

16/09/2020 - Page 17

Etat de situation H 1 70 (PA1)

2a) changement d'enveloppe d'une mesure, lié à un changement de domanialité (d'investissement à subvention ou inversement) :

8 objets déjà présentés en oct. 2018

cf. RD 1254, pages 6 à 9 concernant les mesures / parties de mesure n° 10-3, 30-6, 30-7, 30-2, 30-3, 30-4 et MAP 14.

2b) réallocation partielle de crédit entre plusieurs mesures d'une même enveloppe :

2 objets à ce jour déjà présentés en oct. 2018 :

10-4 "Liaison souterraine modes doux entre l'hôpital cantonal et la halte CEVA de Champel" dont le dépassement est évalué à ce jour à 5.8 millions de francs (cf. RD 1254, page 16 et RD 1333, page 13).

MAP 34 "Césure paysagère de Bernex à Loëx" dont le dépassement est estimé à ce jour à 2.45 millions de francs (cf. RD 1254, page 22 et RD 1333, page 13).

16/09/2020 - Page 18

Application des principes de gestion des Lois-programmes PA sur la H 1 70 (PA1)

LittAgglo H1 70 décomposée par type de mesure et par enveloppe :

Type de mesure et rubrique	Coût total pour le Canton [millions F]* 2005, HT	Contribution fédérale pour le Canton [millions F]* 2005, HT	Contribution fédérale pour les Communes genevoises [millions F]* 2005, HT
M esures de priorité A1 cofinancées	114.73	26.53	24.48
M esures de priorité Ae1 non cofinancées	7.37		
M esures paysagères non cofinancées	12.48		
Route des Nations (hors Projet d'agglo)	171.00		
Sous total « crédit d'étude et d'investissement »	305.58	26.53	24.48
Subvention cantonale à l'investissement	15.05		
Sous total « subvention d'investissement »	15.05		
TOTAL	320.63		51.01

16/09/2020 - Page 19

APPLICATION DES PRINCIPES DE GESTION DES LOIS-PROGRAMMES PA : L 11863 (PA2)

Etat de situation L 11863 (PA2)

1a) réallocation vers d'autres mesures du crédit des mesures abandonnées ou dont la finalité a changé :

Aucun objet à ce jour

Toutefois, discussions en cours concernant l'abandon de 3 mesures (30-17, 30-18 et 40-8) et le changement de finalité de la mesure 40-5 (cf. RD 1332 page 16)

1b) compensation de crédits entre des mesures qui font partie d'enveloppes différentes :

Aucun objet à ce jour

16/09/2020 - Page 21

Etat de situation L 11863 (PA2)

2a) changement d'enveloppe d'une mesure, lié à un changement de domanialité (d'investissement à subvention ou inversement) :

3 objets en 2019 concernant les mesures / parties de mesure n°34-9, 32-1-13 et 12-23 (cf. RD 1332, pages 17-18).

Intitulé de la mesure	Investissement cantonal initialement prévu	Subvention cantonale initialement prévue	Nouveau montant d'investissement	Nouveau montant de subvention cantonale
	[millions F]	[millions F]	[millions F]	[millions F]
	2014 TTC	2014 TTC	2014 TTC	2014 TTC
34-9 "Construction et aménagement d'une voie verte entre Bernex et le cœur d'agglomération"	0.85*	0.86	0	1.23
32-1-13 "Réaménagement de la place de Caretec – phase1"	2.13*	3.04	0	4.05
12-23 "Aménagement de cheminements mobilité douce à Versoix section Molard-chemin de la Papeterie, réalisation d'une passerelle mobilité douce et renaturation de la Versoix (dernière section)"	2.47*	1.22	0	2.43
TOTAL	5.45*	5.12	0	7.71

16/09/2020 - Page 22

Etat de situation L 11863 (PA2)

2b) réallocation partielle de crédit entre plusieurs mesures d'une même enveloppe :

1 objet en 2019

32-1-17 "Réalisation d'une liaison MD sur le Cours des Nobel et Promenade de la Paix valorisant le patrimoine paysager" (cf. RD 1332, page 19) avec :

- 1) transfert du montant de subvention cantonale à l'investissement, de 0,87 millions de francs en crédit d'investissement ;
- 2) autorisation de dépassement de 0,88 millions de francs.

16/09/2020 - Page 23

Application des principes de gestion des Lois-programmes PA sur la L 11863 (PA2)

Loi 11863 décomposée par type de mesure et par enveloppe :

Rubrique	Coût total [millions F]* 2005, HT	Coût total avec l'application des principe de gestion [millions F]* 2005, HT	Contribution fédérale pour le Canton [millions F]* 2005, HT
Mesures de priorité A2 cofinancées	80.74	80.37	21.69
Mesures de priorité Ae2 non cofinancées	89.99	87.77	
Sous total « crédit d'étude et d'investissement »	170.73	168.14	21.69
Mesures B2 et Be2	17.24	17.24	
Sous total « crédit d'étude »	17.24	17.24	
Sous total « crédit d'étude et d'investissement »	187.97	185.38	
Subvention cantonale à l'investissement	82.64	85.23	
Sous total « subvention d'investissement »	82.64	85.23	
TOTAL	270.61	270.61	21.69

16/09/2020 - Page 24

TABLEAU DE BORD DES MESURES FINANCÉES PAR LA H 1 70

25

16/09/2020 - Page 25

H 1 70 : Tableau de bord d'avancement des mesures au 31 décembre 2019

Mesures mises en service :

Nom de la mesure	Etat de situation	Date mise en service
30-7 Nouvelle passerelle piétonne et 2 roues de Sécheron	Mise en service	novembre 2013
13-3 "Développement d'un réseau MD à Chancy, Pougny et Challex"	Mise en service	décembre 2016
33-4 Nouvelle liaison directe modes doux entre St-Genis et la zone d'activités de la ZIMEYSA - partie CH (Zimeysa - frontière)	Mise en service	juin 2018
33-6 Requalification de l'espace rue sur la route de Meyrin	Mise en service	juin 2018
10-4 Liaison souterraine modes doux entre l'hôpital cantonal et la halte CEVA de Champel	Mise en service	décembre 2019
30-4a Prolongement de la voie verte sur la couverture CEVA vers l'Hôpital (tronçon de la ceinture modes doux de la Ville de Genève) : tronçon Agasse-Weber	Mise en service	décembre 2019



Mesure 10-4 Liaison souterraine HUG - Champel



Partie de la mesure 30-4a, tronçon Agasse-Weber

H 1 70 : Tableau de bord d'avancement des mesures au 31 décembre 2019

Mesures en travaux :

Nom de la mesure	Etat de situation	Point(s) d'attention
10-3 Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA, amélioration de l'intermodalité: Gare des Eaux-Vives	En travaux	Travaux sous la direction de la Ville de Genève.
10-3 Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA, amélioration de l'intermodalité: Halte Champel	En travaux	Travaux sous la direction de la Ville de Genève. Mise en service en juin 2020
10-3 Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA, amélioration de l'intermodalité: Halte Bachet	En travaux	Avancement des projets des interfaces CEVA dans le respect des coûts et des délais. Retard possible à la suite du COVID.
10-3 Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA : Halte Chêne-Bourg	En travaux	
10-3 Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA : Halte Pont-Rouge	En travaux	
30-6 Requalification de l'espace public du projet de densification Praille-Acacias-Vernets	En travaux	Mise en service de la Promenade des crêtes en juillet 2020
36-3-1 Route des Communaux d'Ambilly	En travaux	La mise en service de la nouvelle route en 2021 dépendra de la mise en service du mail central et de l'entrée des premiers habitants dans le nouveau quartier des Communaux d'Ambilly.
34-MAP Césure paysagère de Bernex à Loëx	En travaux	Travaux en lien avec la mesure 34-4. Mise en service prévu en 2021.
Mesure d'Accompagnement Paysagère du Foron (partie urbaine)	En travaux	Certains tronçons se situent sur la commune de Thonex : discussion en cours pour une éventuelle subvention cantonale.
14-0 Pont biologique sur l'A40, la ligne SNCF et la RD. , mesures d'accompagnement	En travaux	Mise en service du pont biologique en janvier 2020. Travaux d'accompagnement prévus en T4 2020.

Mesure en travaux hors Projet d'agglomération :

Nom de la mesure	Etat de situation	Point(s) d'attention
Route des Nations : tunnel et jonction du Grand-Saconnex (mesure hors du Projet d'agglomération)	En travaux	Le dossier de demande de creuse dû à la géologie difficile et à l'arrêt de chantier (COVID). Impact planning et financier en cours d'analyse. Mise en service reportée en 2023. Présentation du rapport semestriel par le DI à la Commission des travaux prochainement. 

H 1 70 : Tableau de bord d'avancement des mesures au 31 décembre 2019

Mesures en études :

Nom de la mesure	Etat de situation	Point(s) d'attention
30-5 Construction de pistes cyclables sur les axes pénétrants de la ville de Genève (complément aux itinéraires balisés)	En études	Le dossier de demande de cofinancement pour la Confédération est en cours de rédaction pour un démarrage des travaux planifié début 2021. 
35-6 Liaison rurale modes doux St-Julien - Certoux - Genève	En études	Cette mesure sera réalisée en parallèle de la mesure 30-5.
34-4 Requalification de l'espace rue sur la route de Chancy	En études	Convention de financement signée en février 2020 avec l'OFROU. Les travaux ont débuté en juin 2020.
Réalisation de la Passerelle Tivoli, en prolongement de la mesure 30-6 PA1 (ARE 6621.040) "Requalification de l'espace public du projet de densification Praille-Acacias-Vernets"	En études	Sous la direction de la Ville de Lancy, les travaux de cette passerelle ont pris du retard et devraient débuter en 2021. 
30-2 Aménagements piétonniers d'accès à la ligne TCOB à la Jonction	En études	Important retard dans le démarrage des travaux de cette mesure. Initialement prévue en janvier 2020, elle est reportée en janvier 2022. 
30-4 Prolongement de la voie verte sur la couverture CEVA vers l'Hôpital (tronçon de la ceinture modes doux de la Ville de Genève)	En études	Les travaux des tronçons Acacias -cheval-Blanc (30-4c) et Carouge-Fonderie-Fontenette (30-4d) devraient débuter en 2021.
30-3 Passerelle piétonne sur le pont du Mont-Blanc et/ou aménagements modes doux pont du Mont-Blanc	En études	Important retard sur cette mesure, même si les études avancent en conciliation avec la Ville de Genève, le Canton et les architectes lauréats. Prochain COPIL début novembre 2020. 

Etat de la consommation de la H 1 70 (PA1) au 15 décembre 2019

Type de mesure	Coût prévu dans la H 1 70	Crédit total actualisé	Coût total prévisible	Dépenses comptabilisées au 15.12.2019
	(MF HT 2005)	(MF TTC 2019)		
Mesures A (cofinancées)	127.56	145.66	108.55(*)	56.57
Mesures Ae (non cofinancées)	7.37	8.42	6.64	6.10
Mesures paysagères (non cofinancées)	14.70	16.80	14.21	6.90
Routes des Nations (hors projet d'agglomération)	171	195.39	191.95	62.52
TOTAL	320.63	366.27	321.35	132.09

(*) : y compris la potentielle subvention cantonale à l'investissement pour les mesures 30-2, 30-4 et 30-3.

16/09/2020 - Page 29

Subventions fédérales perçues sur la H 1 70 (PA1) au 31 décembre 2019

Type de mesure	Subventions fédérales selon les accords PA1 (MF)	Subventions fédérales perçues au 31.12.2019 (MF)
Mesures sous maîtrise d'ouvrage cantonale	26.53	11.31
Mesures sous maîtrise d'ouvrage communale (Villes de Genève, Lancy et Carouge)	24.48	7.45
TOTAL	51.01	18.76

Pour mémoire, pour le Projet d'agglomération 1, le total des financements fédéraux perçus au niveau de Genève est de 67.32 MF sur 145 MF :

- 6.94 MF pour les mesures financées par la H 1 70
- 38.28 MF pour la mesure financée par la H 1 50 (TCOB)
- 22.10 MF pour la mesure financée par la H 1 60 (points de croisement Mies et Chambésy)

16/09/2020 - Page 30

TABLEAU DE BORD DES MESURES FINANCÉES PAR LA L 11863 (PA2)

31

16/09/2020 - Page 31

L 11863 : Tableau de bord d'avancement des mesures au 31 décembre 2019

Mesures en travaux :

Nom de la mesure	Etat de situation	Point(s) d'attention
MAP 6-01 "Mesure d'Accompagnement Paysagère de l'Arve"	En travaux	Mise en service partielle de la mesure avec l'inauguration du parc des falaises le 24 novembre 2017. Poursuite des travaux dans le secteur de Conches et au niveau de l'embouchure du Foron avec une mise en service complète de la mesure à l'horizon 2023.



*MAP 6, Parc des Falaises

L 11863 : Tableau de bord d'avancement des mesures au 31 décembre 2019

Mesures en études :

Nom de la mesure	Etat de situation	Point(s) d'attention
12-16 / ARE 6621.2.006 "Requalification de la route de Suisse (2ème étape) : tronçon Bellevue - Genthod"	En études	Etudes de projet en cours dans le but de démarrer les travaux au deuxième semestre 2021.
30-22 / ARE 6621.2.078 "Dispositif MD de franchissement de niveau entre le parc Chuit et Lancy-Pont-Rouge"	En études	Démarrage de la réalisation du mur de soutènement situé le long du projet "Adret Pont-Rouge" en 2020. Début des travaux de la 2ème étape durant le 1er semestre 2021.
30-24 "Requalification du Quai de Coligny (RC 01) : tronçon Genève plage -ch. Nant d'argent"	En études	Etudes d'avant-projet démarrées depuis avril 2019. Début des travaux prévu en 2021.
32-1-17 "Réalisation d'une liaison mobilité douce sur le cours des Nobels et la promenade de la Paix valorisant le patrimoine paysager" Domaine du Grand Morillon, Domaine de Rigot et Parc de Mérimont.	En études	Autorisation de construire sur le domaine de Rigot en force avec le démarrage des travaux sur le premier tronçon de ce secteur en 2020.
30-21 Voie verte d'agglomération : section tranchée couverte Ville de Genève - centre de Vernier	En études	Début des études d'avant-projet. Conventions avec les communes en cours d'élaboration bien que toutes les emprises foncières ne sont pas encore définies. Démarrage des travaux prévu au printemps 2023. 
33-9 Aménagement de la place de la gare de ZIMEYSA et développement d'un réseau MD d'accessibilité à cette gare intégrant l'élargissement ou la construction d'un passage sous-voie	En études	
33-10 Développement d'un réseau MD d'accessibilité à la halte Vernier	En études	
33-11 Voie verte d'agglomération : section centre de Vernier - route du Mandement	En études	
33-14 - Construction d'une route d'accès entre la zone industrielle de Meyrin-Satigny et la route de Peney (route du plateau de Montfleury)	En études	Finalisation des études d'avant-projet de la première partie des études de cette mesure 33-14.
34-8 "Amélioration de l'accessibilité multimodale du nouveau quartier de Bernex nord : création d'un boulevard urbain (barreau Nord) avec mise en site propre TC et qualification de l'espace rue" (Boulevard des Abarois)	En études	Etudes actuellement reprises en fonction de l'urbanisation de la partie ouest de Bernex. 
MAP 2-01 / ARE 6621.2.330 "Mesure paysagère du domaine des feuillasse"	En études	Autorisation de construire en force depuis fin 2019. Les travaux ont débuté mi-2020
MAP 7-02 "Restauration des connexions biologiques au sein des bois de Jussy (Contrat corridors Arve Lac)"	En études	Passages à faune de la route de Monniaz terminés et démarrage des études d'avant-projet concernant ceux sur la route de Juvigny.

16/09/2020 - Page 33

Etat de la consommation de la L 11863 (PA2) au 15 décembre 2019

Type de mesure	Coût prévu dans la loi 11863	Coût total prévisible	Dépenses comptabilisées au 15.12.2019
	(millions fr. TTC 2014)	(millions fr. TTC 2019)	
Mesures A2 (cofinancées)	80,74	80,1	0,72
Mesures Ae2 (non cofinancées)	89,99	92,86	2,38
Sous-total « crédit d'étude et d'investissement »	170,73	172,96	3,1
Mesures B2 et Be2	17,24	17,24	0,88
Sous-total « crédit d'étude »	17,24	17,24	0,88
Subvention cantonale à l'investissement	82,64	82,64	0
Sous-total « subvention d'investissement »	82,64	82,64	82,64
TOTAL⁹	270,61	272,84	3,98

⁹ Les montants en millions de francs ont été arrondis à 2 chiffres après la virgule, entraînant dans certains cas un petit écart.

16/09/2020 - Page 34

Subventions fédérales perçues sur la L 11863 (PA2) au 31 décembre 2019

Type de mesure	Subventions fédérales selon les accords PA2 (millions fr.)	Subventions fédérales perçues au 31.12.2019 (millions fr.)
Mesures sous maîtrise d'ouvrage cantonale	21,69	0
TOTAL	21,69	0

A ce jour, les mesures cofinancées du PA2 et financées par la L 11863 et par d'autres lois d'investissement ont permis de percevoir un total de **5.705 millions de francs** de subventions fédérales (comptabilisé au 31.12.2019) pour l'ensemble du territoire du Grand Genève :

- **0 MF** pour les mesures financées par la H170
- **0.761 MF** pour la mesure financée par la H1 50 (mesure 36-1-12 "Réaménagement de la place de Moillesulaz")
- **4.944 MF** pour les mesures sur territoire français (32-1-12 "BHNS Gex" et 10-11a "Voie Verte Annemasse")

16/09/2020 - Page 35

DÉTAILS DES MESURES PHARES DE LA H 1 70 (PA1)

Route des Nations (hors Projet d'agglomération)

Route des Nations (NAT) et Jonction autoroutière du Grand-Saconnex (JAG)

Montant H170 : 171.00 MF (avr. 2005 HT) **Maître d'ouvrage** : Canton de Genève

Coût total prévisible de la mesure au 31.12.2019 : 191.95 MF (montant actualisé TTC)

Tunnel : les problèmes géologiques actuellement rencontrés tant sur le secteur sud Appia que sur le front nord du tunnel ajoutés à l'arrêt du chantier (COVID-19) ralentissent fortement les travaux et le rythme de la creuse du tunnel. Aujourd'hui 48 mètres de la calotte du tunnel sont creusés sur un total final de 491 mètres. Le rythme souhaité pourra reprendre dès que les travaux complémentaires de renforcement du sol seront terminés. Tous ces événements impliquent un report de la date de la mise en service de la route des Nations en 2023.

Jonction autoroutière du Grand-Saconnex (JAG) : globalement le planning est tenu et la fin des travaux de la jonction est pour fin 2022.



Portail nord



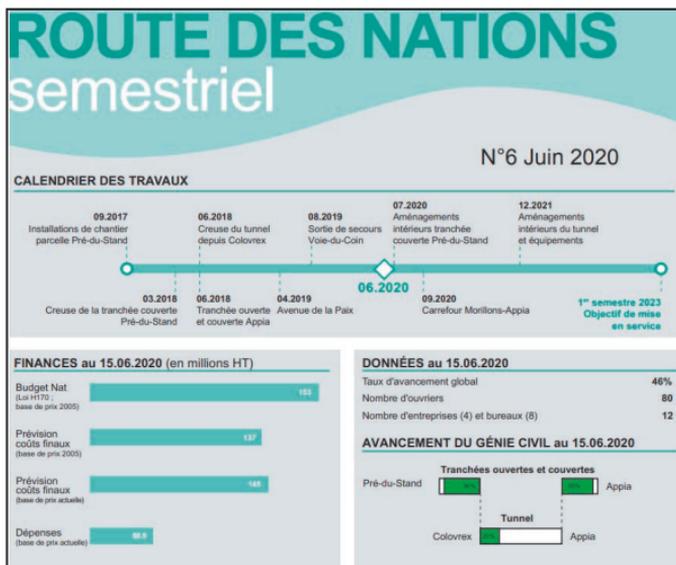
Travaux de liaison entre la route des Nations et la jonction autoroutière

16/09/2020 - Page 37

Route des Nations (hors Projet d'agglomération)

Point de situation semestriel des travaux disponible sur le site internet :

<https://www.ge.ch/blog/route-nations>

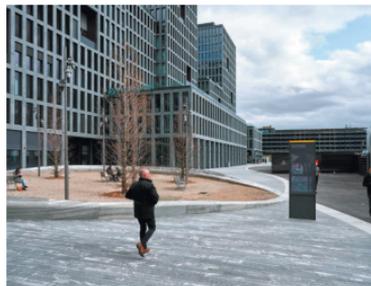


16/09/2020 - Page 38

Mesure 10-3 : Réaménagement des interfaces de la ligne CEVA



Interface de Lancy - Bachet



Interface de Lancy - Pont-Rouge :



Interface de Chêne-Bourg



Interface de Lancy - Pont-Rouge :

Réaménagement des interfaces de la ligne CEVA

Mesure 10-3 : Réaménagement des interfaces de la ligne CEVA

Montant H170 : 65.46 MF
(avr. 2005 HT)

Contribution fédérale : 26.18 MF

Maître d'ouvrage : Canton de Genève et
Ville de Genève

Mesure visant à aménager les espaces publics et les accès aux différentes gares du CEVA

Mise en service partielle le 15 décembre 2019

1. **Interface de la gare de Lancy-Bachet (Moa réalisation : Canton) :**
 - Travaux en cours depuis l'été 2017, mise en service finale prévue 2020
2. **Interface de la gare de la Gare des Eaux-Vives (Moa réalisation : Ville) :**
 - Travaux en cours depuis octobre 2018, mise en service en 2024
3. **Interface de la gare de Chêne-Bourg (Moa réalisation : Canton) :**
 - Travaux en cours depuis juillet 2018, mise en service en 2023
4. **Interface de la gare de Lancy - Pont-Rouge (Moa réalisation : Canton) :**
 - Travaux en cours depuis fin 2016, mise en service en 2023
5. **Interface de la gare de Champel (Moa réalisation : Ville) :**
 - Travaux en cours depuis septembre 2018, mise en service finale prévue fin 2020

Avancement de la mise en œuvre :

Halte Lancy-Bachet : cette halte sera mise en service fin de l'année 2020 : la place haute avec son bassin est en cours de finalisation. Les plantations importantes en pleine terre auront lieu en novembre 2020.

Halte Chêne-Bourg : la première étape du chantier des espaces publics s'est terminée en décembre 2019 avec la mise en service de la voie verte d'agglomération, de la vélostation et d'une partie de la place de la gare. Le chantier reprendra fin 2021, après que les travaux des parkings et immeubles soient terminés.

Halte Lancy-Pont-Rouge : La déviation du collecteur primaire d'eaux usées est achevée depuis septembre 2019. Les travaux de finition à l'entrée et à la sortie ont démarré depuis octobre 2019.

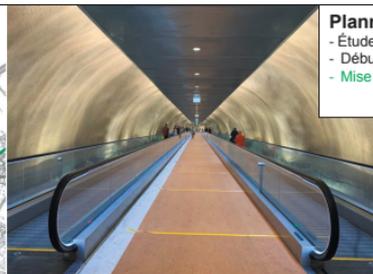
DÉTAILS DU RESTE DES MESURES DE LA H 1 70 (PA1)

41

16/09/2020 - Page 41

10-4 : Liaison souterraine modes doux entre l'hôpital et la gare de Champel

N° de mesure	Priorité	Contribution fédérale attendue (MF)	Coût pour le Canton (MF)	Montant prévu dans la Loi H170 (MF)	Maître(s) d'ouvrage(s) concerné(s)
10-4	A1	4.89 MF	19.81 MF	12.22 MF (avr. 2005 HT)	Canton de Genève

<p>Plan localisant la mesure</p> 		<p>Planning de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Études : 2008- 2016 - Début des travaux : 2016 - Mise en service : déc. 2019
--	--	--

Description synthétique de la mesure :

- Réalisation d'un tunnel piéton de 220 m entre les HUG et la halte CEVA de Champel. Cette liaison piétonne sera équipée de tapis roulants dans sa partie la plus pentue.

Avancement de la mise en œuvre :

La mise en service du tunnel piéton a eu lieu le **15 décembre 2019** en même temps que la mise en service du Léman Express. Les travaux se sont déroulés normalement, sans événements marquants concernant le gros œuvre, et les travaux d'électromécanique depuis juillet 2019.

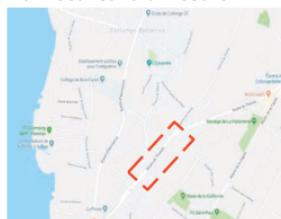
Le coût final de la mesure est estimé à 21 MF, avec un dépassement dû notamment aux aléas géologiques, acquisitions de terrain et adaptations du projet.

30-5 : Construction de pistes cyclables sur les pénétrantes, y compris

ajonement

N° de mesure	Priorité	Contribution fédérale attendue (MF)	Coût pour le Canton (MF)	Montant prévu dans la Loi H170 (MF)	Maître(s) d'ouvrage(s) concerné(s)
30-5	A1	1.05 MF	2.66 MF	2.62 MF (avr. 2005 HT)	Canton de Genève

Plan localisant la mesure



30-5v : tronçon chemin Charvel Tattes



Planning de réalisation

- Études : 2017- 2021
- Début des travaux : 2021
- Mise en service : juil. 2022

30-5w : pénétrantes cyclables d'intérêt cantonal

Description synthétique de la mesure :

Mesure divisée en 2 partie visant à réaliser des aménagements cyclables sur les axes pénétrants de la ville de

Genève :

- 30-5v : tronçon chemin Charvel Tattes sur l'axe Genève – Corsier

- 30-5w : équiper 7 pénétrantes cyclables d'intérêt cantonal de balisage vélo

Avancement de la mise en œuvre :

Partie 30-5v : études d'avant-projet en cours pour un début des travaux planifié au premier semestre 2021.

Partie 30-5w : dossier de demande de cofinancement pour la Confédération en cours de rédaction pour un démarrage des travaux planifié en 2021.

34-4 : Requalification de l'espace rue sur la route de Chancy

N° de mesure	Priorité	Contribution fédérale attendue (MF)	Coût pour le Canton (MF)	Montant prévu dans la Loi H170 (MF)	Maître(s) d'ouvrage(s) concerné(s)
34-4	A1	2.09 MF	5.59 MF	5.24 MF (avr. 2005 HT)	Canton de Genève

Plan localisant la mesure



Planning de réalisation

- Études : 2013-2019
- Début des travaux : avril 2020
- Mise en service : juin 2021



L'espace public depuis la route de Chancy.

Description synthétique de la mesure :

- Requalification des espaces publics au niveau de la route de Chancy en accompagnement de la mesure paysagère 34 (Césure paysagère de Bernex à Loëx) pour assurer une continuité paysagère.

Avancement de la mise en œuvre :

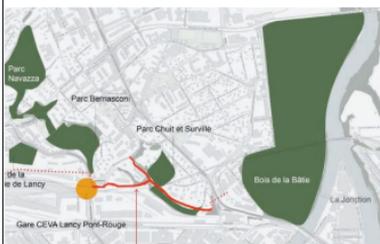
L'autorisation de construire est entrée en force en mai 2019. Les travaux préparatoires de sondages archéologiques ont démarré en automne 2019. Le dossier de cofinancement a été déposé à la Confédération durant l'été 2019 et la convention de financement a été signée en février 2020.

Les appels d'offres pour les travaux de Génie civil sont en cours de finalisation pour un début des travaux mi 2020 et une mise en service en 2021.

30-6 : Requalification de l'espace public du projet de densification PAV

N° de mesure	Priorité	Contribution fédérale attendue (MF)	Coût pour le Canton (MF)	Montant prévu dans la Loi H170 (MF)	Maître(s) d'ouvrage(s) concerné(s)
30-6	A1	1.12 MF	0.89 MF (subv.)	2.79 MF (avr. 2005 HT)	Canton de Genève (études) et Ville de Lancy (réalisation)

Plan localisant la mesure



Planning de réalisation

- Études : 2013-2018
- Début des travaux : juin 2018
- Mise en service : nov. 2021

Description synthétique de la mesure :

Réalisation d'une liaison de mobilité douce entre le bois de la Bâtie et la gare Lancy-Pont rouge en 2 parties :

- la "promenade des crêtes" qui relie les parc de Surville et Chuit, le bois de la Bâtie au quartier PAV ;
- la "passerelle Tivoli" qui enjambant la route de Chancy.

Avancement de la mise en œuvre :

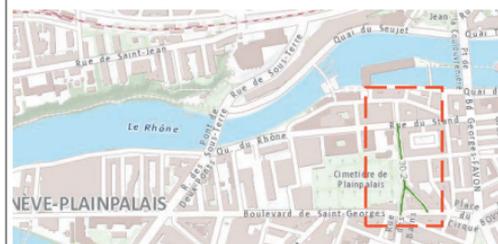
La ville de Lancy a débuté les travaux de la promenade des Crêtes en juin 2018. Elle prévoit de mettre en service cette mesure à la fin du premier semestre 2020. Les travaux de la Passerelle Tivoli devraient débiter au cours du deuxième trimestre 2020 pour une mise en service en 2021.

[Actualisation \(sept. 2020\): report du démarrage des travaux de la passerelle en 2021](#)

30-2 : Aménagements piétonniers d'accès au TCOB à la Jonction

N° de mesure	Priorité	Contribution fédérale attendue (MF)	Coût pour le Canton (MF)	Montant prévu dans la Loi H170 (MF)	Maître(s) d'ouvrage(s) concerné(s)
30-2	A1	0.70 MF	1.75 MF de subv.	1.75 MF (part d'invest. transformé en subv.)	Ville de Genève

Plan localisant la mesure



Planning de réalisation

- Études : 2010-2020
- Début des travaux : janv. 2022
- Mise en service : janv. 2024

Description synthétique de la mesure :

- Réaménagement de la rue des Rois pour faciliter les déplacements piétons entre les lignes de tram et de trolleybus.

Avancement de la mise en œuvre :

La ville de Genève a annoncé du retard dans le démarrage des travaux de cette mesure. Initialement prévue en janvier 2020, elle est finalement reportée de 1 ans. La ville de Genève remettra le dossier de demande de cofinancement fédéral au printemps 2020.

[Actualisation \(sept. 2020\): report du démarrage des travaux de 2 ans à mars 2022 avec une mise en service en 2023](#)

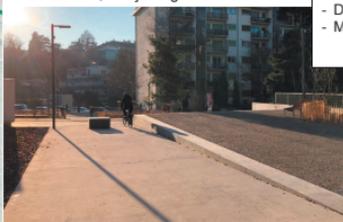
30-4 : Prolongement de la voie verte sur la couverture du CEVA vers l'Hôpital

N° de mesure	Priorité	Contribution fédérale attendue (MF)	Coût pour le Canton (MF)	Montant prévu dans la Loi H170 (MF)	Maître(s) d'ouvrage(s) concerné(s)
30-4	A1	4.19 MF	3.48 MF	10.50 MF (avr. 2005 HT)	Canton de Genève, Villes de Genève et de Carouge

Plan localisant la mesure



Partie 30-4a, tronçon Agasse Weber :



Planning de réalisation

- Études : 2017- 2021
- Début des travaux : 2019-2021
- Mise en service : juil. 2022

Description synthétique de la mesure :

- Aménagement de la voie verte d'agglomération (Annemasse – Saint-Genis-Pouilly) pour la partie située entre le square Agasse-Weber et les Vernets.

Avancement de la mise en œuvre :

Partie 30-4a : le tronçon Agasse Weber a été mis en service en décembre 2019.

Partie 30-4b : le début des travaux de ce tronçon est prévu pour 2023.

Partie 30-4c : les travaux de ce tronçon sont assurés par la Ville de Genève et prévus au 2^{ème} semestre 2020.

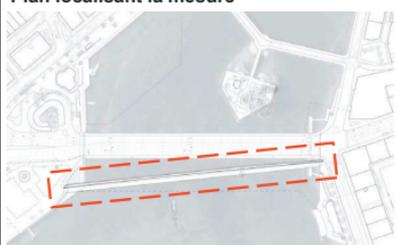
Partie 30-4d : le dossier de cofinancement fédéral est cours de finalisation avec un début des travaux fin 2020.

Actualisation (sept. 2020): report du démarrage des travaux des parties 30-4c et 30-4d en 2021

30-3 : Passerelle piétonne sur le pont du Mont-Blanc

N° de mesure	Priorité	Contribution fédérale attendue (MF)	Coût pour le Canton (MF)	Montant prévu dans la Loi H170 (MF)	Maître(s) d'ouvrage(s) concerné(s)
30-3	A1	4.89 MF	6.06 MF (subv.)	12.22 MF (avr. 2005 HT)	Ville de Genève

Plan localisant la mesure



Planning de réalisation

- Études : 2016-2022
- Début des travaux : janv. 2024
- Mise en service : 2025

Description synthétique de la mesure :

- Réalisation d'une passerelle dédiée aux modes doux à hauteur du Pont du Mont-Blanc.

Avancement de la mise en œuvre :

Cette mesure est actuellement en études d'avant-projet. La ville de Genève, maître d'ouvrage de la mesure, prévoit de débiter les travaux en 2023.

Actualisation (sept. 2020): Retard pris dans les études d'avant-projet qui vont reprendre en mars 2021. Le début des travaux de cette mesure est décalé de 1 an, à janvier 2024.

35-6 : Liaison rurale modes doux Saint-Julien – Certoux - Genève

N° de mesure	Priorité	Contribution fédérale attendue (MF)	Coût pour le Canton (MF)	Montant prévu dans la Loi H170 (MF)	Maitre(s) d'ouvrage(s) concerné(s)
35-6	Ae1	- MF	0.25 MF	0.22 MF (avr. 2005 HT)	Canton de Genève

Plan localisant la mesure



Planning de réalisation

- Études : 2017-2020
- Début des travaux : 2021
- Mise en service : 2022

Description synthétique de la mesure :

- Réalisation de jalonnement cyclable sur l'itinéraire Saint-Julien –Certoux.

Avancement de la mise en œuvre :

Cette mesure est traitée dans le cadre de la réalisation de la mesure 30-5 pour les tronçons compris sur la pénétrante, et dans le cadre du schéma directeur du jalonnement.

36-3-1 : Route des Communaux d'Ambilly

N° de mesure	Priorité	Contribution fédérale attendue (MF)	Coût pour le Canton (MF)	Montant prévu dans la Loi H170 (MF)	Maitre(s) d'ouvrage(s) concerné(s)
36-3-1	Ae1	-	6.64 MF	7.00 MF (avr. 2005 HT)	Canton de Genève

Plan localisant la mesure



Planning de réalisation

- Études : 2014-2018
- Début des travaux : sept. 2018
- Mise en service : déc. 2021

Description synthétique de la mesure :

- Réalisation du nouveau maillon routier d'accès au Communaux d'Ambilly.

Avancement de la mise en œuvre :

Des mesures d'accompagnement pour renforcer l'effet de cette infrastructure sont financées par la loi 11 692, votée début 2016. Elles portent sur les mobilités douces, les transports publics, des mesures d'insonorisation, de compensation paysagère et de passage à faune. Les travaux de ces mesures d'accompagnement ont également débuté en septembre 2018. La mise en service est prévue fin 2021.

MAP 14-0 : Pont biologique sur l'A40 (partie genevoise)

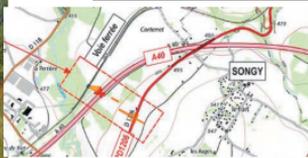
N° de mesure	Priorité	Coût pour le Canton (MF)	Montant prévu dans la Loi H170 (MF)	Maitre(s) d'ouvrage(s) concerné(s)
MAP 14-0	Ae1	2.35 MF (subv. et invest)	6.00 MF (avr. 2005 HT)	ATMB

Plan localisant la mesure



Planning de réalisation

- Études :
- Début des travaux : jan. 2019
- Mise en service pont : janv. 2020



Description synthétique de la mesure :

- Réalisation d'un écopont franchissant l'autoroute visant à restaurer la continuité biologique entre le Salève et la plaine agricole genevoise, y compris mesures d'accompagnement sur un périmètre élargi.

Avancement de la mise en œuvre :

Les travaux d'ouvrage d'art et de l'aménagement écologique sur l'écopont ont eu lieu en 2019. La mise en service de l'écopont pour la faune a eu lieu en janvier 2020.

Des mesures d'accompagnement, notamment sur les zones naturelles connectées à l'écopont et sur le corridor seront réalisées durant les 2 prochaines années.

MAP 34 : Mesure d'aménagement paysagère de Bernex à Loëx

N° de mesure	Priorité	Coût pour le Canton (MF)	Montant prévu dans la Loi H170 (MF)	Maitre(s) d'ouvrage(s) concerné(s)
MAP 34	Ae1	9.32 MF	6.10 MF (avr. 2005 HT)	Canton de Genève

Plan localisant la mesure



Planning de réalisation

- Études : 2013-2019
- Début des travaux : juin 2020
- Mise en service : déc. 2021

Description synthétique de la mesure :

- Réalisation d'un parc public d'agglomération à vocation agricole.

Avancement de la mise en œuvre :

L'autorisation de construire est entrée en force en mai 2019. Les travaux préparatoires de fouilles archéologiques ont démarré mi-juillet 2019 après les dernières récoltes et se sont poursuivis jusque fin 2019. Une coordination avec les SIG est en cours pour intégrer la pose d'une conduite de chauffage à distance au sein du périmètre de la mesure.

Le démarrage des travaux de génie civil a eu lieu en juillet 2020, pour une mise en service fin 2021.

MAP 36-1: Mesure d'accompagnement paysagère du Foron

N° de mesure	Priorité	Coût pour le Canton (MF)	Montant prévu dans la Loi H170 (MF)	Maitre(s) d'ouvrage(s) concerné(s)
MAP 36-1	Ae1	2.59 MF (subv. et invest)	2.60 MF (avr. 2005 HT)	Canton de Genève

<p>Plan localisant la mesure</p> 		<p>Planning de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Études : 2012-2019 - Début des travaux : 2014 - Mise en service : 2023 
--	---	--

Description synthétique de la mesure :

- Réalisation de projets visant à valoriser la dimension paysagère et biologique le long du Foron, en accompagnement des mesures MICA, axe de Frontenex, Voie verte d'agglo., requalification de la place de Moillesullaz, piste cyclable sur la route de Thônex.

Avancement de la mise en œuvre :

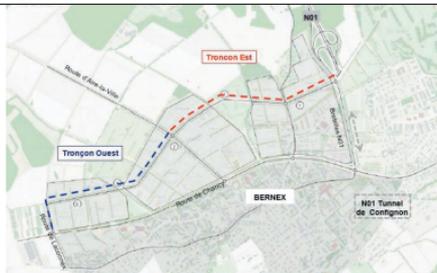
La pose de la signalétique le long des tronçons réalisés en 2014 sur le site de Belle-Idée et sur le site de Val Thônex a eu lieu en janvier 2019. La deuxième étape de travaux est prévue au 3^{ème} trimestre 2020 et permettra de relier le site de Belle-Idée à la douane de Vallard, en passant par le projet Bel-Terre, le cycle du Foron, la Voie Verte et la douane de Moëllesulaz. Une convention de financement est en cours d'élaboration entre la commune de Thônex et le canton de Genève concernant une part de subvention cantonale à l'investissement.

DÉTAILS DES MESURES DE LA L 11863 (PA2)

34-8 Amélioration de l'accessibilité multimodale du nouveau quartier de Bernex nord : création d'un boulevard urbain (barreau Nord) avec mise en site propre des transports en commun et qualification de l'espace rue

N° de mesure	Priorité	Contribution fédérale attendue (MF)	Coût pour le Canton (MF)	Montant prévu dans la Loi 11863 (MF)	Maitre(s) d'ouvrage(s) concerné(s)
34-8	A2	11.85 MF	46.82 MF	47.02 MF	Canton de Genève

Plan localisant la mesure



Planning de réalisation

- Études : 2018
- Début des travaux : mars 2022
- Mise en service : 2024

Description synthétique de la mesure

Cette mesure vise à construire une nouvelle liaison routière raccordée au réseau national depuis l'autoroute N01 jusqu'à la route de Laconnex. Ce nouveau barreau routier, entièrement sur la commune de Bernex, est conçu comme un boulevard urbain. Il permettra de capter le trafic généré par les nouveaux quartiers ainsi qu'une partie du trafic de transit circulant sur la route de Chancy.

Avancement de la mise en œuvre :

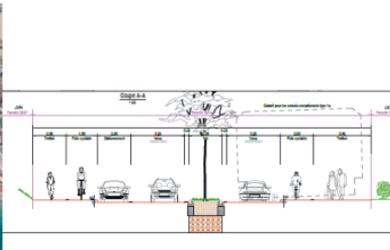
Le contenu de ce projet est réinterrogé pour tenir compte de la coordination avec l'urbanisation de la partie ouest de Bernex. Les études actuellement reprises analysent toutes les variantes, avec des phasages possibles dans la réalisation du boulevard et une attention particulière à son intégration urbaine et paysagère.

Actualisation (sept. 2020): risque important de retard sur le démarrage des travaux

12-16 Requalification de la route de Suisse (2ème étape) : tronçon Bellevue-Genthod (canton de Genève), Founex-Perroy y compris traversées de localités (canton du Vaud)

N° de mesure	Priorité	Contribution fédérale attendue (MF)	Coût pour le Canton (MF)	Montant prévu dans la Loi 11863 (MF)	Maitre(s) d'ouvrage(s) concerné(s)
12-16	A2	2.12 MF	9.51 MF	9.79 MF	Canton de Genève

Plan localisant la mesure



Planning de réalisation

- Études : 2018
- Début des travaux : janvier 2022
- Mise en service : 2024

Description synthétique de la mesure

Réalisation de la 2^{ème} partie de la requalification de la Route suisse sur la section de Bellevue-Genthod avec le réaménagement des espaces publics au centre du village de Bellevue. Le tronçon Founex-Perroy est réalisé par le Canton de Vaud.

Avancement de la mise en œuvre :

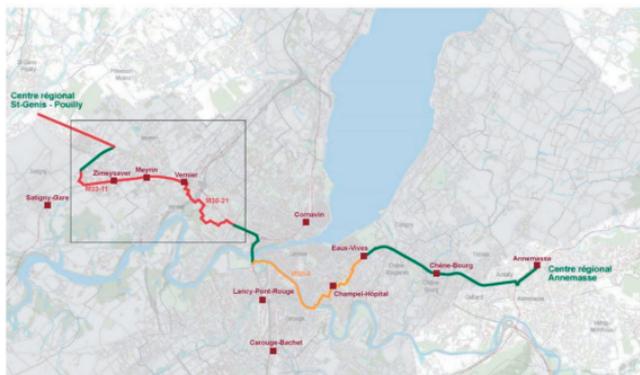
La convention de répartition de la contribution fédérale entre le canton de Genève et le canton de Vaud a été finalisée en 2019 et signée en 2020. Les études d'avant-projet sont terminées et les études de projet sont en cours dans le but de démarrer les travaux au deuxième semestre 2021.

Actualisation (sept. 2020): report du démarrage des travaux à janvier 2022 avec une mise en service fin 2024

Voie Verte Rive Droite

La Voie Verte Rive Droite se compose des 4 mesures suivantes :

- 30-21
- 33-11
- 33-10
- 33-9



16/09/2020 - Page 57

VVA Rive Droite : 30-21 Voie verte d'agglomération - section tranchée couverte Ville de Genève - centre de Vernier

N° de mesure	Priorité	Contribution fédérale attendue (MF)	Coût pour le Canton (MF)	Montant prévu dans la Loi 11863 (MF)	Maître(s) d'ouvrage(s) concerné(s)
30-21	A2	1.03 MF	2.82 MF	2.99 MF	Canton de Genève et Communes

Plan localisant la mesure



- ▶ VVA existante
- ▶ VVA mesure 30-21
- ▶ VVA mesure 33-11
- ▶ VVA secteur de l'Etang

Planning de réalisation

- Études : 2019
- Début des travaux : 2023
- Mise en service : 2025

Description synthétique de la mesure

La mesure 30-21 est le premier tronçon de la Voie verte rive droite en partant du centre de Genève. Elle a pour objectif de connecter Vernier – Châtelaine à la gare de Vernier.

Avancement de la mise en œuvre :

Les études d'avant-projets sont en cours. Toutes les emprises foncières ne sont pas encore définies puisque des variantes de tracés sont actuellement à l'étude dans la phase d'avant-projet. Le démarrage des travaux est prévu au printemps 2023.

La phase de concertation publique est en cours (été 2020).

VVA Rive Droite : 33-11 Voie verte d'agglomération section centre de Vernier - Route du Mandement

N° de mesure	Priorité	Contribution fédérale attendue (MF)	Coût pour le Canton (MF)	Montant prévu dans la Loi 11863 (MF)	Maitre(s) d'ouvrage(s) concerné(s)
33-11	A2	1.80 MF	5.24 MF	5.24 MF	Canton de Genève, Communes et privés

Plan localisant la mesure**Planning de réalisation**

- Études : 2019
- Début des travaux : 2023
- Mise en service : 2025

Description synthétique de la mesure

La mesure 33-11 a pour but de connecter la gare de Vernier jusqu'à la route du Mandement à Satingy. Il s'agit de poursuivre le tracé de la Voie verte d'agglomération depuis le centre de la ville de Vernier jusqu'à la route du Mandement, notamment au travers de la ZIMEYSA.

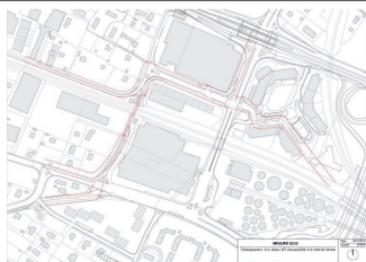
Avancement de la mise en œuvre :

Les études d'avant-projets sont en cours. Toutes les emprises foncières ne sont pas encore définies puisque des variantes de tracés sont actuellement à l'étude dans la phase d'avant-projet. Le démarrage des travaux est prévu au printemps 2023.

La phase de concertation publique est en cours (été 2020).

VVA Rive Droite : 33-10 Développement d'un réseau mobilité douce d'accessibilité à la halte Vernier

N° de mesure	Priorité	Contribution fédérale attendue (MF)	Coût pour le Canton (MF)	Montant prévu dans la Loi 11863 (MF)	Maitre(s) d'ouvrage(s) concerné(s)
33-10	A2	0.24 MF	0.99 MF	1.03 MF	Canton de Genève et Commune

Plan localisant la mesure**Planning de réalisation**

- Études : 2019
- Début des travaux : 2023
- Mise en service : 2024

Description synthétique de la mesure

La mesure 33-10 a pour but de développer le réseau mobilité douce autour de la halte de Vernier. Il s'agit notamment de garantir des cheminements d'accès les plus directs possibles, confortables et sûrs, aux quais mais également à la voie verte.

Avancement de la mise en œuvre :

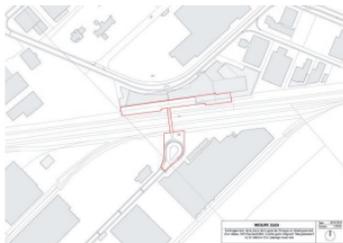
Les études d'avant-projets sont en cours. Toutes les emprises foncières ne sont pas encore définies puisque des variantes de tracés sont actuellement à l'étude dans la phase d'avant-projet. Le démarrage des travaux est prévu au printemps 2023.

La phase de concertation publique est en cours (été 2020).

VVA Rive Droite : 33-9 Aménagement de la place de la gare de ZIMEYSA et développement d'un réseau mobilité douce d'accessibilité à cette gare intégrant l'élargissement ou la création d'un passage sous voie

N° de mesure	Priorité	Contribution fédérale attendue (MF)	Coût pour le Canton (MF)	Montant prévu dans la Loi 11863 (MF)	Maître(s) d'ouvrage(s) concerné(s)
33-9	A2	0.86 MF	2.85 MF	2.86 MF	Canton de Genève, Communes, CFF et privés

Plan localisant la mesure



Planning de réalisation

- Études : 2019
- Début des travaux : 2023
- Mise en service : 2024

Description synthétique de la mesure

La mesure 33-9 vise à réaménager les espaces publics situés aux abords immédiats de la gare de ZIMEYSA pour améliorer l'interface avec les réseaux de transports publics secondaires de rabattement. Elle a également comme objectif de garantir des cheminements confortables et sûrs pour l'accès aux quais de la gare ainsi qu'avec la Voie verte rive droite.

Avancement de la mise en œuvre :

Les études d'avant-projets sont en cours. Toutes les emprises foncières ne sont pas encore définies puisque des variantes de tracés sont actuellement à l'étude dans la phase d'avant-projet. Le démarrage des travaux est prévu au printemps 2023.

La phase de concertation publique est en cours (été 2020).

30-24 Requalification du Quai de Cologny (RC 01) : tronçon Genève plage - chemin Nant d'argent

N° de mesure	Priorité	Contribution fédérale attendue (MF)	Coût pour le Canton (MF)	Montant prévu dans la Loi 11863 (MF)	Maître(s) d'ouvrage(s) concerné(s)
30-24	Ae2	Non cofinancée	9.62 MF	9.62 MF	Canton de Genève

Plan localisant la mesure



Planning de réalisation

- Études : 2019
- Début des travaux : décembre 2021
- Mise en service : 2024

Description synthétique de la mesure

Cette mesure 30-24, d'une longueur d'environ 2.3 kilomètres, se situe entre Genève plage et le chemin du Nant-d'Argent. Complémentaire au projet d'aménagement des rives du lac, elle a pour objectif d'améliorer le confort des promeneurs et des cyclistes, de rendre plus performants les transports publics et d'assurer la pérennité de l'arborisation.

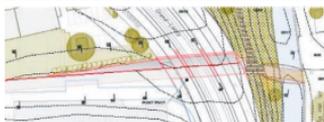
Avancement de la mise en œuvre :

Les études d'avant-projet de cette mesure ont débuté en avril 2019 : elles ont pour but d'évaluer les différentes variantes d'aménagement, dont celle permettant notamment de conserver l'alignement d'arbres existants. Le démarrage des travaux de cette mesure est prévu en 2021.

30-22 Dispositif MD de franchissement de niveau entre le parc Chuit et Lancy-Pont-Rouge

N° de mesure	Priorité	Contribution fédérale attendue (MF)	Coût pour le Canton (MF)	Montant prévu dans la Loi 11863 (MF)	Maître(s) d'ouvrage(s) concerné(s)
30-22	Ae2	Non cofinancée	10.29 MF	10.24 MF	Canton de Genève

Plan localisant la mesure



Planning de réalisation

- Études : 2018
- Début des travaux : 2020
- Mise en service : avril 2023

Description synthétique de la mesure

Cette mesure a pour objectif de réaliser un passage inférieur de mobilité douce sous la route du Grand Lancy ainsi que la réalisation d'une passerelle en bois au-dessus de l'Aire afin de garantir la continuité des flux piétons et cycles. Elle s'inscrit dans le projet de la promenade des Crêtes pour permettre le franchissement de la route du Grand-Lancy et sa continuité le long des nouveau quartier "Adret Pont-Rouge".

Avancement de la mise en œuvre :

La demande d'autorisation complémentaire est aujourd'hui en force. La première étape des travaux, portant principalement sur la réalisation du mur de soutènement situé le long du projet "Adret Pont-Rouge", doit débuter d'ici fin mars 2020. Les travaux de la deuxième étape commenceront durant le premier semestre 2021.

32-1-17 Réalisation d'une liaison mobilité douce sur le cours des Nobels et la promenade de la Paix valorisant le patrimoine paysager

N° de mesure	Priorité	Contribution fédérale attendue (MF)	Coût pour le Canton (MF)	Montant prévu dans la Loi 11863 (MF)	Maître(s) d'ouvrage(s) concerné(s)
32-1-17	Ae2	Non cofinancée	3.08 MF	1.28 MF	Canton de Genève et communes

Plan localisant la mesure



Planning de réalisation

- Études : 2017
- Début des travaux : fin 2020
- Mise en service : 2023

Description synthétique de la mesure

La mesure 32-1-17 s'étend sur l'ensemble du quartier international des Nations.

Avancement de la mise en œuvre :

L'autorisation de construire sur le domaine de Rigot étant en force, le démarrage d'un premier tronçon sur ce secteur devait débuter en 2020. Une seconde autorisation de construire sera déposée mi 2020 pour la suite de ce secteur ainsi que pour l'ensemble du domaine du Grand-Morillon. Un début des travaux de cette seconde phase est envisagé pour l'été 2021. Pour le secteur du Château Pictet, la commune du Grand-Saconnex a donné son accord de principe pour enclencher la phase opérationnelle. Pour le secteur Mont-Riant, une servitude de passage doit être inscrite au droit de l'Ecole internationale et de l'OIM. Le passage sur le parvis de l'OMS est, quant à lui, plus problématique et donne lieu à de nouvelles négociations.

Actualisation (sept. 2020): report du démarrage des travaux.

MAP 2-01 Mesure paysagère du domaine des Feuillasses

N° de mesure	Priorité	Contribution fédérale attendue (MF)	Coût pour le Canton (MF)	Montant prévu dans la Loi 11863 (MF)	Maître(s) d'ouvrage(s) concerné(s)
MAP 2-01	Ae2	Non cofinancée	0.44 MF (invest.) 0.23 MF (subv.)	0.46 MF (invest.) 0.23 MF (subv.)	Canton de Genève et Meyrin

Plan localisant la mesure



Planning de réalisation

- Début des travaux : juillet 2020
- Mise en service : 2021 - 2022

Description synthétique de la mesure

La mesure MAP 2-01 "Mesures paysagères du domaine des Feuillasses" se situe sur domaine cantonal et communal, entre la cité de Meyrin, les étangs et le hameau de Mategnin, le quartier de la Citadelle, le domaine des Feuillasses, la zone industrielle de Riantbosson et la frange de l'aéroport. Elle a pour objectifs de maintenir des ouvertures et des continuités entre les entités naturelles, de mettre en valeur la zone agricole et également de valoriser ces paysages pour l'accueil du public, tout en tenant compte de ses valeurs naturelles.

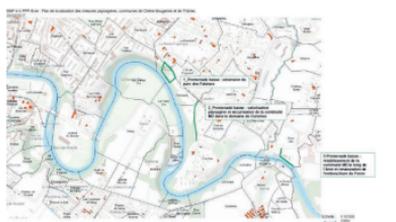
Avancement de la mise en œuvre :

La demande d'autorisation de construire pour la requalification de la route de Prévessin a été accordée fin d'année 2019. Les travaux ont débuté en été 2020. Concernant le bois de la Citadelle, l'autorisation de construire sera déposée en mars 2020 pour instruction.

MAP 6-0 Mesure découlant du Projet de paysage prioritaire de l'Arve

N° de mesure	Priorité	Contribution fédérale attendue (MF)	Coût pour le Canton (MF)	Montant prévu dans la Loi 11863 (MF)	Maître(s) d'ouvrage(s) concerné(s)
MAP 6-0	Ae2	Non cofinancée	1.13 MF	1.13 MF	Canton de Genève

Plan localisant la mesure



Planning de réalisation

- Début des travaux : 2017
- Mise en service : 2023

Description synthétique de la mesure

La "Mesures paysagères découlant du PPP Arve" a pour objectif de valoriser les paysages de l'Arve pour l'accueil du public avec : 1) l'aménagement du parc des Falaises, 2) l'aménagement piéton et paysager du chemin de Conches et la promenade basse entre le pont de Sierne et le Foron, 3) l'aménagement et mise en service de la promenade en balcon (vélo).

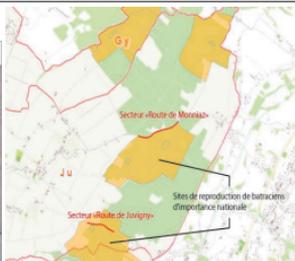
Avancement de la mise en œuvre :

La première partie de cette mesure a été livrée en novembre 2017 avec le parc des Falaises – sis sur la commune de Chêne-Bougeries. La poursuite des aménagements prévus sur le secteur de Conches et au niveau de l'embouchure du Foron se poursuit en coordination avec le planning de réalisation de la STEP de Thônex. La mise en service complète de la mesure est attendue à l'horizon 2023.

MAP 7-02 Restauration des connexions biologiques au sein des bois de Jussy (Contrat corridors Arve-Lac)

N° de mesure	Priorité	Contribution fédérale attendue (MF)	Coût pour le Canton (MF)	Montant prévu dans la Loi 11863 (MF)	Maître(s) d'ouvrage(s) concerné(s)
MAP 7-02	Ae2	Non cofinancée	2.85 MF	2.21 MF	Canton de Genève

Plan localisant la mesure



Planning de réalisation

- Etudes : 2018
- Début des travaux : 2019
- Mise en service : fin 2023

Description synthétique de la mesure

La mesure MAP 7-02 du contrat corridors Arve-Lac est une mesure permettant de réhabiliter les passages à faune existants et d'en créer de nouveaux afin d'améliorer la connectivité pour la petite faune et notamment les batraciens sur les routes de Monnaz et Juvigny. L'objectif principal du projet est d'améliorer la connectivité des Bois de Jussy pour la petite faune.

Avancement de la mise en œuvre :

La réalisation des passages à faune de la route de Monnaz sera terminée durant le premier semestre 2020. Les travaux ont été réalisés en synergie avec des travaux SIG et Swisscom afin d'optimiser l'utilisation des ressources. Les études d'avant-projet pour la construction des passages de la route de Juvigny débiteront en 2020 pour une réalisation prévue en 2023.

33-14 Construction d'une route d'accès entre la zone industrielle de Meyrin-Satigny et la route de Peney (route du plateau de Montfleury)

N° de mesure	Priorité	Contribution fédérale attendue (MF)	Coût pour le Canton (MF)	Montant prévu dans la Loi 11863 (MF)	Maître(s) d'ouvrage(s) concerné(s)
33-14	Be2	Non cofinancée	1.44 MF	1.44 MF	Canton de Genève

Plan localisant la mesure



Planning de réalisation

- Début des travaux : 2022
- Mise en service : 2025

Description synthétique de la mesure

La mesure 33-14 aussi appelée « barreau de Montfleury » a pour but de créer une liaison entre la nouvelle demi-jonction autoroutière et la route de Satigny pour desservir les zones industrielles ZIMOGA et ZIMEYSA.

Avancement de la mise en œuvre :

Les études d'avant-projet débutées en juin 2017 ont été finalisées en décembre 2018. Elles concernent la première partie des études de la mesure 33-14, qui se termineront courant 2020, et clôtureront ainsi ce projet d'études financé par la présente loi. La loi 11863 finançait les études d'investissement. Sur cette base, la loi 12484 finance la réalisation de cette nouvelle infrastructure. Elle a été adoptée par le Grand Conseil le 13 septembre 2019, ouvrant ainsi un crédit d'investissement de 91 724 671 francs pour la construction du barreau routier de Montfleury et un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 5 352 913 francs au bénéfice de l'OFROU pour la demi-jonction de Vernier-Canada.

34-11 Création d'une passerelle mobilité douce entre Le Lignon et le parc des Evaux

N° de mesure	Priorité	Contribution fédérale attendue (MF)	Coût pour le Canton (MF)	Montant prévu dans la Loi 11863 (MF)	Maître(s) d'ouvrage(s) concerné(s)
34-11	Ae2	Non cofinancée	2.59 MF (subv.)	2.59 MF	Vernier, Onex et SIG

Plan localisant la mesure	Plan de réalisation
	<p>Planning de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Début des travaux : premier trimestre 2020 - Mise en service : fin 2021

Description synthétique de la mesure

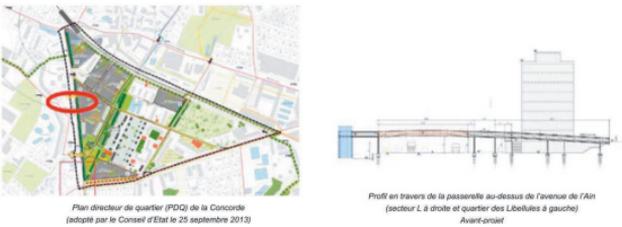
La mesure 34-11 consiste à réaliser un pont suspendu au-dessus du Rhône afin de relier les deux rives du fleuve entre les communes de Vernier et Onex à la hauteur de la presqu'île d'Aire. Elle constitue un élément du maillage des réseaux de mobilité douce à l'échelle de l'agglomération. En plus de sa fonction de passage piéton et cycliste, la passerelle doit également intégrer des conduites techniques (eaux usées, CAD, électricité).

Avancement de la mise en œuvre :

La maîtrise d'ouvrage des études et de la réalisation de cette mesure est assumée conjointement par les communes de Vernier et Onex avec une coordination des SIG. Les études d'avant-projet de la mesure sont terminées depuis 2015. Un besoin d'études complémentaires est apparu qui a conduit à une autorisation de construire complémentaire délivrée en mars 2019 et un démarrage des travaux au premier trimestre 2020.

30-39 Réalisation de la passerelle mobilité douce au-dessus de l'avenue de l'Ain

N° de mesure	Priorité	Contribution fédérale attendue (MF)	Coût pour le Canton (MF)	Montant prévu dans la Loi 11863 (MF)	Maître(s) d'ouvrage(s) concerné(s)
30-39	Be2 (A3)	Non cofinancée	0.14 MF (subv.)	0.14 MF	Vernier

Plan localisant la mesure	Planning de réalisation
 <p>Plan directeur de quartier (PDQ) de la Concorde (adopté par le Conseil d'Etat le 25 septembre 2013)</p> <p>Profil en travers de la passerelle au-dessus de l'avenue de l'Ain (secteur L à droite et quartier des Libellules à gauche) Avant-projet</p>	<p>Planning de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Début des travaux : octobre 2021 - Mise en service : 2024

Description synthétique de la mesure

Construction d'une passerelle modes doux (vélos et piétons) alternative et complémentaire du parcours principal de la Voie Verte d'agglomération et de celui du passage inférieur de l'Avenue de l'Ain.

Avancement de la mise en œuvre :

La maîtrise d'ouvrage des études et de la réalisation de cette mesure est assumée par la commune de Vernier. Sur la base d'un dossier de demande de subvention, une convention a été signée le 20 mai 2019 avec la commune pour financer les études d'avant-projet de cette mesure. Le projet fait encore l'objet de réflexion concernant les accroches sur l'avenue des Libellules avant son le dépôt de l'autorisation de construire.